

Tableau annuel d'avancement

au Grade de *Adjoint Adm. Principal*

ARRETE n° *02/P-2020*

1^{ère} classe

M. Jean-Marc PACULL, Maire de la Commune de MOLITG-LES-BAINS

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires, notamment son article 17,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction publique territoriale, notamment ses articles 79 et 80,

Vu le décret n° *2006* du *22.10.16* modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des *Adjoint Adm. Territoriaux*

Considérant l'avis favorable rendu par la Commission Administrative Paritaire en séance du *02/03/2020*

ARRETE

Article 1 :

Le tableau annuel d'avancement au grade de Adjoint Administratif Principal 1^{ère} classe est fixé comme suit pour l'année 2020

Classement /Nom et prénom	Situation actuelle grade - échelon	Promouvable à la date du
1 - Mme Valérie GRAU-BOVER	Adj Adm. Principal 2 ^{ème} classe	<i>01/01/2020</i>

Article 2 :

Le présent tableau sera communiqué au centre de gestion, afin que celui-ci en assure la publicité.

Article 3:

Le présent arrêté pourra être contesté devant le tribunal administratif de MONTPELLIER (6 rue Pitot) ou sur www.telerecours.fr dans les deux mois suivant la mise en œuvre des mesures de publicité du tableau d'avancement.

Publié le : 21 AOUT 2020

Fait à Perpignan

Le, *28/05/2020*

Le Maire,
Jean-Marc PACULL

